

## Yann, sécuriser la collaboration avec des éleveurs pastoraux pour encourager un projet de territoire écologique et solidaire



### PRÉSENTATION

En 2012, Yann et sa femme quittent Marseille et s'installent sur le domaine familial de Malves-en-Minervois dans l'Aude. Suite à une sécheresse qui touche le Minervois de 2014 à 2016, Yann se pose la question d'une autre gestion du domaine et, en particulier, du sol. En 2018, le domaine entame sa conversion en agriculture biologique.

Depuis plusieurs années, le domaine accueille des bergers en saison hivernale. En 2021, un couple de bergers itinérants se questionne sur le maintien de leur activité du fait de difficultés quotidiennes d'organisation avec les propriétaires et usagers du territoire. Yann s'investit et mobilise les vigneron et les communes voisines afin de soutenir ce couple de bergers et de sécuriser l'activité d'élevage dans le territoire : cartographie du foncier disponible, rencontres des propriétaires, sensibilisation des collectivités.

Yann est convaincu de l'intérêt de l'élevage pour la gestion de la vigne et de l'importance d'inscrire cette activité durablement à l'échelle du territoire.

**Localisation** Malves-en-Minervois

**Surfaces** **un seul tenant**  
50 ha landes herbeuses  
35 ha vignes  
dont une partie en irrigation enterrée  
25 ha prairies  
(anciennes cultures de luzerne et céréales)  
15 ha bois clair herbeux  
18 ha de baux

**Type de sol** Argilo-calcaire

**Équivalent temps-plein** Stéphanie et Yann  
1,5 salariés

**Interaction** Avant 2023 : Passage de bergers itinérants  
2023 et 2024 : Accueil de Juliette, François et leurs 230 brebis en hiver (cf page 42)

**Commercialisation** Agriculture Biologique

## CONDUITE ET INTERACTIONS

- Accueil du troupeau de Juliette et François pendant la période hivernale soit 230 brebis, pâturage de l'ensemble des surfaces du domaine :
  - > novembre et décembre : passage des brebis dans les vignes
  - > mars à juin : passage des brebis dans les prairies et landes.
- Gestion des brebis en parcs mobiles.
- Accès à l'eau du domaine pour l'abreuvement des animaux.

- Enherbement spontané sur toutes les surfaces de vignes du domaine.

« Il y a un **enherbement spontané** sur 100% des surfaces de vignes. Semer l'inter-rang avec des couverts, ce sont des compétences, un coût, et ça devrait être réalisé au moment de la vinification, période de travail particulièrement intense pour nous en cave particulière. Par ailleurs, **la qualité de l'enherbement** s'est améliorée grâce au pâturage mis en place depuis 8 ans. La végétation a changé et il y a désormais très peu de plantes qui entrent en concurrence avec la vigne. Je ne vois donc pas l'intérêt de venir bousculer cet équilibre. »

## INTÉRÊTS DE LA PRATIQUE

- Économie d'un passage de tracteur en novembre / décembre.
- Travail du sol réalisé seulement mi-février avant le débournement des vignes.

« Le pâturage hivernal permet de **laisser le sol au repos**, de faire des **économies** car on ne sort pas le tracteur, et d'être plus **disponible** d'un point de vue mobilisation des ressources humaines. »

« La compaction des sols n'est pas vraiment un sujet dans notre système. Grâce à l'enherbement spontané **le sol est portant** car le réseau racinaire est **dense et développé**. »

- Favoriser une reconnexion entre espaces agricoles et naturels par le biais de l'élevage pastoral.

« Tout ce travail que font Juliette et François, l'élevage de manière générale, apporte un plus qui est considérable et même pas quantifiable. On pourrait le quantifier dans la vigne parce qu'on peut calculer l'azote, etc. moi ça ne m'intéresse pas. Je veux **un équilibre**, je le constate et ça me suffit. Maintenir **un territoire ouvert et vivant**, ça m'intéresse davantage. »

## PERSPECTIVES

- Semer des prairies en mélange crucifères-légumineuses pour améliorer la qualité de pâturage et offrir davantage de sécurité aux éleveurs.
- Travailler sur le pâturage mixte ovins / équins car opportunité avec des voisins qui sont propriétaires de chevaux.

## DIFFICULTÉS DE MISE EN OEUVRE

- Une certaine hostilité d'acteurs locaux vis-à-vis du pâturage et des difficultés en termes de conciliation des usages peuvent mettre à mal les coopérations (chasse, loisirs, habitants).

« Il y a beaucoup de bonnes intentions pour développer le pastoralisme. Mais pour passer à l'action, les différents acteurs attendent aussi beaucoup **des collectivités**. Or, sans volonté politique réelle c'est un levier difficile à activer dans une temporalité raisonnable. »



## RETOURS D'EXPÉRIENCE

- Les coopérations cultures-élevage demandent un dialogue et une concertation accrue.

« Concernant **la réglementation PAC**, la seule véritable contrainte pour les vitis, ce sont les surfaces déclarées en **jachères** car nous n'avons pas le droit de les faire pâturer, seulement girobroyer. Il faut donc garder en tête que plutôt que de déclarer en jachère, **vous pouvez déclarer en prairie, ça permet d'autoriser le pâturage**. »

« Concernant **les chasseurs**, je pense qu'il n'y a pas de révolution à faire. Il y a des choses simples à mettre en place localement, à notre échelle, la première étant **la communication**. Au domaine nous avons la chance d'avoir 100 ha d'un seul tenant. Moi je ne suis pas chasseur, mes beaux-parents non plus. Mais lorsqu'on a des demandes, on ne dit pas non aux chasseurs, ils peuvent venir. Il n'y a pas de raison que l'on ne puisse pas cohabiter avec une pratique pastorale. C'est une question de **respect** et il n'y a pas besoin de faire disparaître de loisirs. **Il faut réapprendre à se parler**. »